



Attouchements sur mineurs

Par **socrate50**, le **07/09/2024** à **22:21**

Bonjour,

Mon petit fils de 9 ans a subi des attouchements sexuels de la part d'un adulte qui a été interpellé.

Mon fils a porté plainte. Mon petit fils a été auditionné ainsi que d' autres enfants ayant également subi des attouchements ce jour là.

L'audience doit avoir lieu prochainement où il est précisé que mon fils doit y être entendu en tant que représentant légal.

Il doit remplir un formulaire de constitution de partie civile. Il y est demandé de chiffrer le préjudice moral de son garçon. Que peut-il réclamer?

Mon fils , très émotif, devra -t- il déposer à la barre ?

merci de votre réponse,

Cordialement

Par **yapasdequoi**, le **08/09/2024** à **09:40**

Bonjour,

Il peut se faire aider par un avocat. Surtout s'il est un peu perdu face aux procédures.

Il peut demander une indemnisation, y compris ses frais d'avocat.